

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 10 septembre 2020

Présents :

Mmes SANSON Michèle, TOMKOW Annie

MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, CARON Etienne, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Absente excusée et représentée : Mme CALBRY Lydie

Secrétaire de séance : M. Thierry DERAS

La séance est ouverte à 20h30.

1. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE MAIRIE-ECOLE .

Le brûleur de la chaudière est en fin de vie. La cuve à fuel nécessite un gros nettoyage.

A compter du 1^{er} janvier 2022 et par décision gouvernementale, les chaudières à fuel ne seront ni réparées ni remplacées.

Ne pas changer la chaudière nécessiterait de faire réparer la cheminée de la mairie qui menace de s'effondrer.

Après étude des différents devis, le choix s'est porté sur une chaudière à gaz, plus propre, moins polluante et surtout plus économique que l'installation de pompes à chaleur ou d'un mode de chauffage bois granulés.

Le remplacement de la chaudière a été confié à la Société ANQUETIL pour un montant de 7512,00 € TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

2. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DES RADIATEURS DANS LE PREFABRIQUE DE L'ECOLE.

Les radiateurs actuels sont de vrais « grille-pain » et consomment énormément d'électricité. Ils vont être remplacés par des radiateurs à inertie dernière génération beaucoup moins gourmands en électricité. Un programmateur va être installé de façon à maîtriser les heures de chauffe hors temps scolaire.

Après étude des différents devis, le remplacement des radiateurs a été confié à la Société BOURGEAUX pour un montant de 3015,00 € TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

3. DELIBERATION POUR L'ISOLATION DES COMBLES DE LA SALLE DE CLASSE-MAIRIE.

La salle de classe qui se situe dans la mairie est très haute de plafond (4,20 m). Les combles ne sont plus isolés entraînant une importante déperdition de chaleur et une consommation de fuel excessive.

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

2 solutions ont été proposées pour isoler cette salle :

- baisser le plafond et isoler les combles,
- nettoyer les combles et les isoler avec une couverture double et croisée de laine de verre.

Après étude des différents devis, c'est cette deuxième solution qui a été adoptée. Les travaux ont été confiés à la Société GODEFROY pour un montant de 2718,12 € TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

4. DELIBERATION POUR LA DEMOLITION DE LA CHEMINEE + MAÇONNERIE.

Le conseil municipal ayant adopté le changement de chauffage par une chaudière au gaz, les travaux pour la démolition de la cheminée vont pouvoir être engagés. Son utilisation ne sera plus nécessaire du fait du nouveau mode de chauffage et sa vétusté représente un réel danger d'effondrement.

Après étude des différents devis, les travaux ont été confiés à la Société GODEFROY pour un montant de 1305,60 € TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

5. DELIBERATION POUR LA NEUTRALISATION DE LA CUVE A FUEL.

L'adoption de la nouvelle chaudière au gaz nécessite la neutralisation de la cuve à fuel. Celle-ci étant enterrée dans la cour derrière le local chaufferie, elle ne peut être déplacée. Pour des raisons de sécurité (risque de pollution et d'incendie), elle sera neutralisée de la façon suivante :

- vidage du fuel hors d'usage,
- dégazage,
- remplissage de la cuve avec du sable.

Les travaux ont été confiés à la Société HALBOURG pour un montant de 1450,00 € TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

6. DELIBERATION POUR LA LOCATION ET LE PLEIN DE LA CUVE A GAZ.

6.1. Location de la cuve.

Le gaz de ville ne passant pas encore à Dampierre-Saint-Nicolas, l'installation du nouveau mode de chauffage nécessite de mettre en place une cuve qui sera posée sur une dalle en béton fournie par la Société Antargaz.

La mairie en sera locataire pour un montant de 165,00 € TTC/an. Restera à sa charge le coût de la tranchée pour passer le tuyau vers la chaufferie.

6.2. Le coût du Propane.

Comparé avec le prix des autres énergies, le Propane est sur le marché actuel le prix le plus bas : 8,2 centimes du Kw/h. Ce prix est bloqué pour 2 ans.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NB : - Tous les travaux annoncés des point 1 à 6 seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

- M. Brecet, en tant que président du SIVOS, remercie les membres du conseil municipal pour toutes les décisions prises ci-dessus. Le démontage de la cheminée dû au changement de chaudière permettra de renforcer la sécurité de toutes les personnes aux abords de la mairie et de l'école. Il permettra également de réduire de façon conséquente le rejet de CO² dans l'atmosphère, constituant ainsi pour notre village un très net progrès dans la lutte contre la pollution et l'amélioration de l'écologie.

7. DELIBERATION POUR LE NETTOYAGE DU MONUMENT AUX MORTS.

Proche de la D1 très passante et très polluante, le monument aux morts nécessite une importante remise en état.

Les travaux seront effectués par la Société DEVALLENCOURT une entreprise spécialisée dans le nettoyage de monuments qui procédera par aérogommage pour un coût de 450,00 € TC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

NB : Ce chantier sera effectué avant la prochaine cérémonie du 11 novembre.

8. DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DE MME TROPHARDY.

Dans le cadre de ses fonctions mais en dehors du temps de travail défini dans son contrat, Mme Trophardy Laëtitia assure un certain nombre d'heures supplémentaires (conseils municipaux, préparation et organisation des scrutins électoraux ...). A ce jour, elles ne lui ont jamais été rémunérées.

Une ligne budgétaire prévue à cet effet, mais jamais utilisée, nécessite l'accord du conseil municipal pour que ces heures, dues, lui soient rétribuées.

Cette mesure prendra effet à compter du mois janvier 2021.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

9. DELIBERATION POUR LES CARTES DE RENTREE SCOLAIRE.

L'allocation de rentrée scolaire 2020 ayant exceptionnellement été majorée par le gouvernement de 100 € par enfant compte tenu des conséquences sociales de la crise épidémique, il est proposé de ne pas augmenter les cartes de rentrée scolaire de 35€ par enfant pris en charge par la commune.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

10. DELIBERATION POUR LES CARTES DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le conseil municipal a donné son accord pour la reconduction des cartes cadeaux pour le personnel communal.

**11. ADHESION AU GROUPEMENT SDE 76 (Syndicat départemental d'énergie).
(point ajouté suite à réception d'un mail du SDE 76 le matin même).**

L'adhésion de la commune de Dampierre-Saint-Nicolas au groupement d'achat d'énergie coordonné par le SDE 76 pour la période 2020-2023 permettra d'obtenir de meilleurs prix pour la fourniture d'énergie électrique pour tous les tarifs et puissances souscrites et pour tous les usages (bâtiments communaux, installation d'éclairage public, équipement et branchement provisoires de toute nature ...).

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

12. QUESTIONS DIVERSES.

- SUBVENTIONS.

Récapitulatif des prochains travaux pour 2020.

| Travaux envisagés à Dampierre en 2020 | | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|
| | Type | Entreprise retenue | Coût Total HT | Coût Total TTC | Objectifs |
| Mairie-Ecole | Chaudière Gaz | Anquetil | 6 260,00 € | 7 512,00 € | Réduire la consommation énergétique |
| Classe "Mairie" | Isolation combles | Godefroy | 2 558,50 € | 2 718,12 € | Accroître le confort des usagers |
| Mairie-Ecole | Cuve Réservoir | Antargaz | 135,00 € | 162,00 € | Réduire pollution CO2 & Particules |
| Classe Préfabriquée | Radiateurs à | Bourgeaux | 2 513,00 € | 3 015,00 € | Réduire Facture EDF |
| Cour | Neutralisation | Halbourg | 1 208,00 € | 1 450,00 € | Sécurité des personnes |
| Cour | Destruction | Godefroy | 1 088,00 € | 1 305,00 € | Sécurité des personnes |
| Monument aux Morts | Nettoyage par aérogommage | Devalencourt | 375,00 € | 450,00 € | Image de marque du village |
| Total | | | 14 137,50 € | 16 612,12 € | |

Tous les dossiers de demandes de subventions se font en début d'année.

En raison de la crise sanitaire due au COVID 19, le département a exceptionnellement reporté le dépôt de ces demandes pour l'année 2020 au 30 octobre 2020.

Tous les travaux mentionnés dans le tableau récapitulatif (hors monument aux morts) ont pu bénéficier de ce report et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du département.

- POINT FINANCIER EFFECTUE PAR M. SAINT-SANS.

M. Saint-Sans fait un point :

- sur les finances de la commune au 10/09/2020,
- sur les recettes à venir au 31/12/2020,
- sur les dépenses à venir au 31/12/2020.

Il demande au conseil municipal son accord pour contracter un prêt. Les taux d'emprunt actuels étant au plus bas, un prêt d'un montant de 15 000,00 € peut être envisagé au taux de 0,5 % remboursable sur 5 ans auprès du Crédit agricole. Les frais de dossier s'élèvent à 50 €. Le coût total du prêt se montera à 197,60 €.

(Pour info, la Caisse d'Epargne proposait un taux de 0,75 % avec des frais de dossier de 100,00 €).

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

Il ressort de ce point financier, un solde positif pour la commune (+ 120 000,00 €) pour un faible taux d'endettement (3 %).

- POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES PENDANT L'ETE.

Plusieurs travaux ont dû être effectués en urgence :

- changement de tuiles sur le toit de la mairie,
- changement de tuiles sur le toit du préau,
- changement des gouttières du préau,
- changement de tuiles sur le toit de l'église,

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

- détection et réparation d'une fuite qui a provoqué l'apparition d'un champignon endommageant les murs de la salle du conseil municipal.
- changement d'un robinet au nouveau cimetière suite à une fuite d'eau.

- TRAVAUX ENVISAGES EN 2021.

- Toutes les fenêtres de la mairie, du SIVOS et de l'école .
- L'église - M. Bécrot fait le point des travaux à effectuer :
 - colonne intérieure endommagée à ré-enduire,
 - remplacement des moellons du clocher,
 - reprise des joints des murs des faces nord et sud,
 - réfection de la toiture face sud.

Des devis ont déjà été effectués.

Il est à noter que la porte de l'église protégée par une grille intérieure est restée ouverte durant tout l'été afin de l'aérer et surtout d'assainir l'énorme tâche d'humidité qui couvre la moitié du sol.

Lors de sa visite à la mairie de Dampierre-Saint-Nicolas, Mme MORIN-DESAILLY, sénatrice de Seine-Maritime, a mandaté M. Loue, délégué départemental au patrimoine qui sera chargé de faire un état des lieux et d'envisager un éventuel classement de l'église aux monuments historiques. Ces démarches faciliteraient l'obtention de subventions auprès d'organismes chargés des affaires culturelles. Un rendez-vous a d'ores et déjà été pris avec M. Loue, le 1^{er} octobre 2020.

- Enfouissement des lignes électriques rue de la Garenne courant 2021.
- D'autres projets seront abordés lors de prochains conseils municipaux.

- CONFIRMATION INTERVENANT POUR L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE DAMPIERRE – SOUS RESERVE.

Si les conditions sanitaires évoluent favorablement, le prochain arbre de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2020 à 14h30 à la salle des fêtes.

Le spectacle sera assuré par le même intervenant que l'année dernière, Yannick le magicien.

Nous vous confirmerons la tenue de cette après-midi récréative dès que l'actualité due au COVID le permettra.

- DECORATIONS DE NOËL (ACHAT DE SAPINS).

Achat de sapins pour décorer différents endroits du village (moins onéreux que des illuminations).

- REUNIONS DE SYNDICATS.

- SDE 76 – réunion du 07 septembre 2020 à laquelle a assisté M. Miguel ABRAHAM.
- Syndicat des eaux – réunion du 09 septembre 2020 à laquelle a assisté M. Thierry DERAS.

- RECENSEMENT DES PROPRIETAIRES DE CHEVAUX.

Suite aux différents actes de cruauté envers les chevaux, la gendarmerie a demandé aux maires de recenser les propriétaires d'équidés et de leur faire parvenir leurs coordonnées.

- M. CARON Etienne demande :

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

- de faire élaguer les bas-côtés de la route des Demagnes rendus dangereux pour le passage des voitures et des engins agricoles,
 - de faire curer le fossé sous l'avenue verte à hauteur de la ferme de M. Manoury,
 - de faire changer le poteau de bois téléphonique tordu de la route des Demagnes qui gêne le passage des engins agricoles par son câble trop bas.
- Mme SANSON Michèle signale la décharge au bois du Pimont.
M. le maire lui répond que ce problème a été pris en compte et qu'il sera évoqué lors d'une réunion avec le délégué des eaux et forêts qui a lieu le 23 septembre 2020.
 - M. le maire évoque l'acte de vandalisme du préfabriqué jouxtant la salle des fêtes. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Les vitres brisées ont été remplacées par des panneaux en bois. Il est envisagé de détruire ce bâtiment dès que possible
 - M. Christian Saint-Sans accompagné de Mmes Colette HEURTAUX et Annie TOMKOW ont rendu visite à Mme Monnier, ex-présidente du Club des Anciens afin de voir avec elle les modalités de reprise du club. Toutes les informations à ce sujet seront communiquées dans le prochain bulletin municipal.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le secrétaire de séance,

Le maire,

M. DERAS Thierry

M. TOMKOW Bernard